



COMPTE RENDU

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2016

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur CHAILLOU a donné pouvoir à Madame SERRANO
Madame POULAIN a donné pouvoir à Monsieur BEQUIN
Monsieur LE CORRE a donné pouvoir à Monsieur LECHAUVE

SECRETAIRE : M MORIN

Les comptes rendus des deux séances précédentes sont approuvés à l'unanimité.

PRISE EN CHARGE DU LOYER DU LOGEMENT ATTRIBUE AU DOCTEUR DIMOVA Nedyalka PENDANT 6 MOIS ET DU LOYER DU CABINET MEDICAL PENDANT 18 MOIS - AIDE FINANCIERE FORFAITAIRE DE 5 000 €

Le conseil municipal décide la gratuité de :

- ⇒ 6 mois de loyer du logement personnel occupé par le Docteur DIMOVA nouveau médecin généraliste arrivant le 4 octobre dans la commune.
- ⇒ 18 mois de loyer pour la mise à disposition d'un cabinet médical à la MSP.
- ⇒ Une aide à l'installation de 5 000 €.

En compensation, Madame DIMOVA doit s'engager à exercer à Bonny sur Loire pendant une durée de 3 ans à compter de sa date d'installation ; dans le cas contraire, le médecin devrait rembourser à la commune l'intégralité des aides perçues.

INFORMATIONS SUR LES DOSSIERS EXTENSION MSP/TRANSFERT BIBLIOTHEQUE/ACCESSIBILITE SALLE POLYVALENTE

Le conseil municipal lance les projets suivants :

- ☞ extension de la MSP dans les locaux de la Bibliothèque actuelle faisant partie de la Maison de Pays
- ☞ transfert de la bibliothèque dans les anciens garages de la rue de Bicêtre qui seront réaménagés avant l'extension de la MSP
- ☞ travaux d'accessibilité dans la salle polyvalente (sanitaires)

La mission a été confirmée à l'architecte Alain-Philippe Cholet qui prépare le dossier de consultation des entreprises sous forme d'appel d'offre groupé.

INFORMATIONS SUR LE DOSSIER AVP RESTAURATION EGLISE ST AIGNAN

L'étude très exhaustive concernant les importantes réparations de l'édifice a été présentée par l'architecte Thierry Leynet. Elle doit être validée par la commission siégeant au sein de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, sous réserve des capacités financières de la commune, de la décomposition en plusieurs tranches et des subventions obtenues.

VALIDATION DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (SECURITE DU PERSONNEL COMMUNAL)

Monsieur Lengrand présente le document unique d'évaluation des risques professionnels. Ce document est imposé à tout employeur dont l'entreprise emploie au moins un salarié. C'est un inventaire qui liste et hiérarchise les risques pouvant nuire à la sécurité de tout salarié.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

→ Valide le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'action ; il s'engage à mettre en œuvre les axes prioritaires issus de l'évaluation et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique.

INFORMATION SUR LA MEDECINE DU TRAVAIL

Monsieur Lecugy a assisté à des formations de prévention dispensées par le médecin du Travail du CDG45 auquel est rattachée la commune.

Acteur central de la prévention des risques professionnels, ce médecin conseille l'autorité territoriale sur les problématiques liées aux conditions de travail et alerte le personnel sur les risques auxquels ils s'exposent. En raison des difficultés de recrutements de médecins du Travail, le Centre de Gestion du Loiret a décidé de renforcer le service de médecine préventive en faisant appel à des infirmières pour réaliser des entretiens de santé au travail. Ceux-ci se dérouleront à Briare.

CREATION D'UN GRADE DE REDACTEUR PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE AUX FONCTIONS DE SECRETAIRE GENERALE A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2017

Afin de répondre aux besoins du service, le conseil municipal décide la création au 1^{er} janvier 2017, du grade de rédacteur principal 1^{ère} classe (par voie de mutation), à temps complet, pour remplacer à terme la secrétaire générale actuelle prenant sa retraite au 1^{er} mars 2017.

CREATION GIRATOIRE /CLASSEMENT DE PARCELLES PRIVEES COMMUNALES « LES EVATS » DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL/DECLASSEMENT DES PARCELLES ET RECLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL

Le maire rappelle au Conseil municipal que des parcelles ont été achetées par la commune « aux Evats ». Certaines sont revendues intégralement à la SAS Champadis, d'autres font l'objet de divisions entre le projet d'implantation du SUPER U et le futur giratoire.

Le conseil municipal décide d'intégrer dans le domaine public routier communal les parcelles issues de la division opérée par le géomètre et destinées à l'emprise du giratoire. Cette emprise totale de 2 873 m² définie dans le document cadastral est transférée à titre gratuit sans changement d'affectation du domaine public communal vers le domaine public départemental en vue de la réalisation d'un nouveau carrefour giratoire sur la RD 2007 à Bonny sur Loire

Le maire est chargé d'accomplir les formalités nécessaires et de signer l'acte administratif qui interviendra avec le Département.

INFORMATION COMMENCEMENT DES TRAVAUX SUPER U AVANT PASSATION DE L'ACTE DE VENTE

Le directeur de SUPER U, a demandé l'autorisation de commencer l'exécution de travaux de terrassement sur les parcelles qui font l'objet de la vente communale.

Le conseil municipal donne son accord.

PROTOCOLE DE VENTE D'UNE PARCELLE A CG PNEUS DANS LA ZA DE LA CHAMPAGNE

Le conseil municipal approuve le compromis passé avec la Société CG Pneus pour l'installation de son entreprise dans la ZA de la Champagne. La promesse de vente

deviendrait caduque si l'accord bancaire et le dépôt de permis de construire ne sont pas intervenus avant le 31 décembre 2016.

INFORMATION SUR LES RESTOS DU COEUR

Madame SERRANO communique des renseignements sur les démarches effectuées. La question de la sécurité des installations jouxtant le bâtiment de l'ancienne gare devait être revue au niveau des services techniques et juridiques de la SNCF. Ceux-ci maintiennent l'impossibilité de vendre ces locaux du fait de leur proximité des ouvrages de télécommunications et des appareils de signalisation en service, considérées comme des installations de sécurité sensibles.

Par ailleurs, en considération de l'élément architectural et du potentiel historique à sauvegarder, la commune refuse la démolition et demande l'entretien des lieux à la SNCF.

Le SNCF souhaite que le relogement de l'association soit réalisé pour le mois de juillet 2017.

Madame SERRANO a joint le sous-préfet qui l'a informée des nouvelles modalités de financement auprès des intercommunalités.

Pour le moment, les Restos du Cœur sont toujours à la recherche d'un local.

INFORMATION SUR LA MISE EN PLACE D'UNE MAISON DE SERVICE AU PUBLIC A LA POSTE DE BONNY

Le maire donne connaissance d'un courrier de Monsieur le préfet accordant, à compter de ce jour, la reconnaissance en qualité de maison de services au public, au site du bureau de poste de Bonny.

Cette démarche de la poste offre aux usagers des services de proximité et de relations avec les organismes sociaux, en milieu rural.

BAIL EUROVIA « LE CHAMP LINOT »

L'entreprise EUROVIA a manifesté sa volonté d'occuper le terrain loué au Champ Linot plus longtemps que prévu. Un courrier de confirmation est toujours dans l'attente.

CONCERT PACT REVERSEMENT SUBVENTIONS AU COMITE DES FETES

Monsieur Lecugy rappelle que la Communauté de communes de Briare est porteur du projet PACT culturel intercommunal.

Au titre de l'année 2016, la commune de Bonny a proposé un concert avec Reynald Halay (Association Un jour la Terre) et a confié l'organisation au Comité des Fêtes.

Le conseil municipal décide d'octroyer au Comité des Fêtes une subvention communale de 720 € à laquelle s'ajoute le reversement du PACT de 748 €, soit une somme totale de 1 468 €.

Monsieur Lecugy obtient par ailleurs un accord de principe auprès des élus pour organiser une manifestation culturelle en octobre 2017 et, à ce titre, solliciter une subvention « PACT ».

ADHESION DES RETRAITES AU CNAS SUR UNE DUREE LIMITEE A 3 ANS

Considérant que l'adhésion des prochains retraités leur permettrait de maintenir les prestations ou de bénéficier de nouvelles garanties, le conseil municipal donne son accord à l'adhésion au CNAS pour les agents retraités à compter du 1^{er} janvier 2017 et ce, sur une durée maximale de 3 ans.

AFFAIRES SCOLAIRES ANNEE SCOLAIRE 2016/2017

Le conseil municipal donne son accord de principe au financement d'une classe nature pour les CP et d'une classe montagne pour les CM1/CM2.

Prend acte de la revalorisation du taux maximum horaire alloué aux enseignants participant aux TAP.

RECONNAISSANCE DU SOUS-TRAITANT DE L'ENTREPRISE DECHERF POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT 55 GRANDE RUE

Le conseil municipal autorise le maire à signer l'acte spécial de sous-traitance pour la pose d'une lanterne (1 061 € HT).

ACCORD DE PRINCIPE POUR DEPOT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET DE LA RADICALISATION/SECURISATION DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES ANNEE 2016

Un fonds interministériel pour la prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) a été créé pour financer la réalisation d'actions de prévention de la délinquance et a été abondé afin de soutenir les travaux de sécurisation des établissements scolaires.

Le conseil municipal se déclare favorable au principe de demande de subvention pour des actions de sécurisation des écoles et prendra sa décision de réalisation des projets envisagés en fonction des subventions obtenues. Madame Céné précise qu'un exercice de simulation « attentat » se tiendra prochainement aux écoles.

QUESTIONS DES CONSEILLERS

⇒ **Madame SERRANO** ▶ donne connaissance de la mise en place par la Croix rouge d'un service à la population dénommé « Carré Rouge mobile » ; un camping-car dans lequel se trouve une assistante sociale se déplace de village en village gratuitement pendant trois mois. Au-delà, le service devient payant.

⇒ **Monsieur JOJON** ▶ demande une action sur la problématique des pigeons qui prolifèrent. Monsieur LENGRAND fait part de ses démarches.

⇒ **Monsieur LECUGY** ▶ rappelle qu'un pot d'accueil destiné aux nouveaux arrivants sur la commune se tiendra le 7 octobre et que le calendrier des Fêtes sera établi le 13 octobre -Invite ses collègues à participer à l'organisation du salon d'art d'automne, l'invité d'honneur étant Alain Sicouly (ouverture au public du 29 octobre au 6 novembre)- Informe de la tenue d'une réunion le 3 novembre à Briare, en vue de la création du nouvel office intercommunal de Tourisme.

DEMISSION DE M. PHILIPPE GODON EN QUALITE DE CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur Philippe GODON présente au maire sa démission volontaire aux fonctions de Conseiller municipal. En raison de sa nomination en qualité de cuisinier pour la restauration scolaire et afin d'éviter une interférence entre ses missions de salarié et ses fonctions de conseiller municipal, il souhaite mettre fin à partir de ce jour, avant la levée de séance, à son mandat de conseiller municipal.

Le maire prend acte de cette démission au vu des motifs invoqués et le remercie pour son engagement d'élu local depuis 2008.